

L'ENTREPRISE

Raison sociale ou nom de l'exploitant :
N° de SIRET : CODE NAF/APE :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
Téléphone : Email :
Culture (s) pratiquée(s) avec surfaces :

Nous vous adresserons un questionnaire de satisfaction suite à la formation.

LE OU LA STAGIAIRE

*Nom d'usage : *Nom de naissance :
*(A renseigner obligatoirement pour votre prise en charge de formation)

Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Département de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Intitulé de votre Certiphyto : Fin de validité : /...../.....

Merci de joindre une copie de votre Certiphyto même s'il est périmé

VIVEA (cotisation MSA chef d'entreprise, chef d'exploitation, aide familial, cotisant solidaire, candidat à l'installation).

Le coût de la formation, nous est directement versé. Merci de joindre un chèque de caution de 175 € TTC à l'ordre de Racine SAP. Il vous sera restitué après la formation.

OCAPIAT et autres fonds (employé, ouvrier)

Nous vous demandons de bien vouloir joindre à votre inscription un chèque de 175 € TTC à l'ordre de Racine SAP. **Merçi de prendre contact avec votre organisme collecteur pour connaître la prise en charge au minimum 15 jours avant la date du début de la formation.** (Si la demande de prise en charge n'est pas faite avant les 15 jours du début de la formation, il sera alors impossible d'obtenir un financement).

Prise en charge par le **CPF**

<https://www.moncompteformation.gouv.fr> **Merçi de faire les démarches sur votre compte de formation dès que possible et au minimum 15 jours avant la date de formation.** (Si la demande de prise en charge n'est pas faite avant les 15 jours du début de la formation, il sera alors impossible d'obtenir un financement).

- Renouvellement Décideur en entreprise Non soumise à agrément**
(1 jour 175 € TTC +30€ TTC. Merci de faire 2 chèques par stagiaire)
- Renouvellement Opérateur**
(1 jour 175 € TTC +30€ TTC. Merci de faire 2 chèques par stagiaire)

SEGURET :

- Mercredi 5 Juillet 2023
- Mercredi 15 Novembre 2023
- Mercredi 6 Décembre 2023

TRESQUES :

- Mercredi 12 Juillet 2023
- Mercredi 22 Novembre 2023
- Mercredi 13 Décembre 2023

Pour le renouvellement Décideur en Entreprise Soumise à Agrément, Espaces Verts (Applicateur), Conseil, Mise en vente, Certibiocides...

Veillez-vous rapprocher de nos services pour trouver une solution adaptée à votre demande.

Paméla LEROY 07.85.55.51.85.

pleroy.perret@groupeperret.fr

(Du lundi au vendredi 8h/12h et de 14h/18h)

Pièces à joindre :

- Le chèque de 175 € TTC à l'ordre Racine SAP. Un chèque par stagiaire, **Obligatoire**
- Le chèque de 30 € TTC à l'ordre de PERRET SA, si vous souhaitez que nous fassions votre demande de Certiphyto
- Les chèques ne sont pas à joindre pour les collectivités. Merci d'envoyer le bon de commande pour les collectivités
- La copie d'une pièce d'identité du stagiaire
- La copie du Certiphyto du stagiaire même s'il est périmé. *Merci de nous contacter en cas de perte de votre Certiphyto*

VOS ATTENTES

En ayant pris connaissance du programme de formation, pourriez-vous svp nous préciser vos attentes. Nous pourrions ainsi adapter au mieux la formation.

1 - Parmi les thématiques abordées pendant le Certiphyto, pourriez-vous nous indiquer la plus importante (1) à la moins importante (4) :

- () a- La réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires
- () b - La sécurité environnementale
- () c - Santé et sécurité des applicateurs
- () d - Les méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires

2 – Avez-vous une ou des attentes ou question(s) dont vous souhaitez que la formation réponde ?

3 - Quels aspect(s) complémentaire(s) auriez-vous voulu aborder :